



**Cabinet
Boumendil
& Consultants**
DROIT ET POLITIQUES
EMPLOI ET FORMATION

Groupe amn4os

ATELIER CPF #1

Anfh Picardie

Jeudi 10 octobre 2019



**Cabinet
Boumendil
& Consultants**

DROIT ET POLITIQUES
EMPLOI ET FORMATION

Groupe amn4os

INTRODUCTION

CPF...ou CPA ?

Compte Personnel de Formation (CPF)

Droits acquis au titre de son activité professionnelle (agent public, salarié, travailleur indépendant, agent consulaire...)

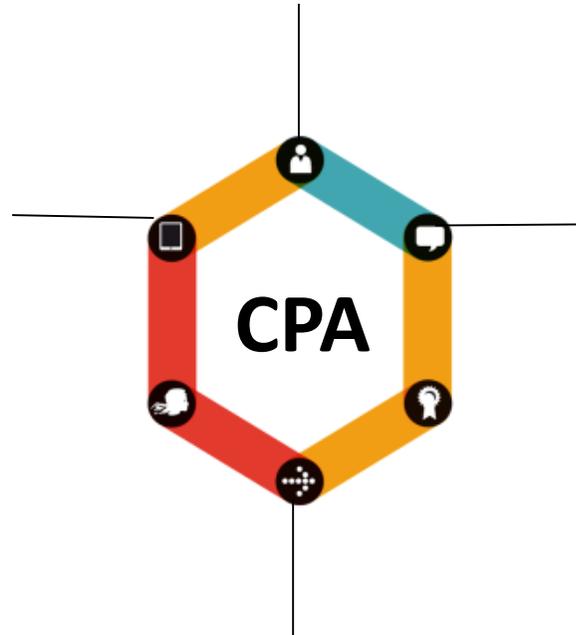
Droits mobilisables pour la formation



Heures → Euros

Heures pour les agents publics

~~Droits sociaux...~~



Compte Engagement Citoyen (CEC)

Droits acquis au titre des temps de bénévolat ou de volontariat (bénévoles association, réserve militaire, maître d'apprentissage..)

Droits complémentaires aux CPF

Heures → Euros

Compte Professionnel de Prévention

Droits acquis en contrepartie de l'exposition à au moins un des 6 facteurs de risques professionnels (activité en milieu hyperbare, températures extrêmes, bruit, travail de nuit, travail en équipes successives alternantes, travail répétitif)

Points

Un contexte et une actualité en évolution dans le secteur privé également :

→ Communication sur le CPF privé prévue la première quinzaine de décembre 2019

**MON
COMPTÉ
FORMATION**



**Cabinet
Boumendil
& Consultants**

DROIT ET POLITIQUES
EMPLOI ET FORMATION

Groupe amn4os

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION :
Rappel du cadre général de mise en œuvre

CPF...le corpus juridique

- [Code du travail – loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 et loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018]
 - Loi « Travail » n° 2016-1088 du 8 août 2016 (article 44)
 - Ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 portant diverses dispositions relatives au CPF, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique
 - Décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 (mise en œuvre du CPF dans la FP)
 - Circulaire du 10 mai 2017 (mise en œuvre du CPF dans la FP)
 - Note d'information du 16 février 2018 (mise en œuvre du CPF dans la FPH)
 - Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique + **décrets à venir**
- + Guides pratiques et outils de l'ANFH

CPF...les principes d'action

Portabilité

= attaché à la personne

Universalité

= pour tout actif



Evolution professionnelle

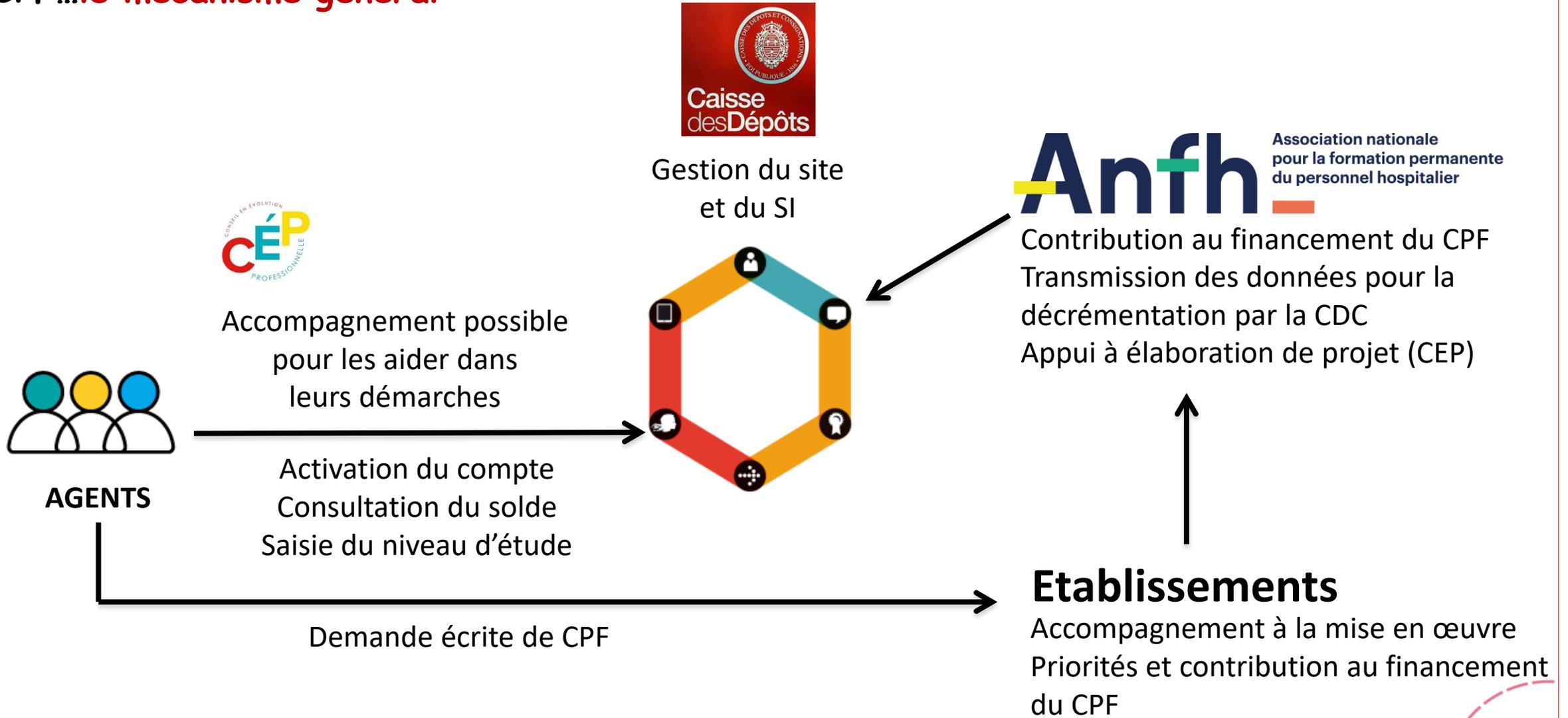
= dans le cadre d'un projet

Initiative personnelle

= un droit pour l'agent

≠ DPC, qui est une obligation
pour le professionnel de santé

CPF...le mécanisme général



CPF...le mécanisme général

Existe depuis le 1^{er} janvier 2017 :

- Une alimentation des compteurs des agents par la CDC (*via* les DADS ou DSN) :
 - **24h/an dans la limite de 120h**
 - **Puis 12h/an dans la limite de 150h**
- Droits majorés pour les agents de catégorie C et peu ou moins qualifiés (< V ou 3) : **48h/an jusqu'à 400h**
- **Inaptitude** : si le projet d'évolution professionnelle vise à prévenir une situation d'inaptitude, l'agent peut bénéficier d'un crédit d'heures supplémentaires (150h max), après avis du médecin du travail ou par un médecin de prévention
= **mesure de gestion interne à l'employeur**
- **Pas de proratisation, hors agents nommés sur des emplois à temps non complet**
- **Droits DIF non périssables et intégrés au CPF des agents par les employeurs**

CPF...le mécanisme général et l'alternance de statuts !



Portabilité sécurisée par la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique
= Décret à venir sur la conversion des droits public/privé et privé/public

140h

2100,00€

CPF privé + DIF

48h

CPF public

20h

240,0€

CEC

0 points

CPP

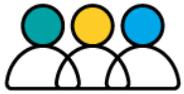


Communication annoncée la première quinzaine de décembre 2019 autour du CPF privé
#Moncompteformation

CPF...le mécanisme général

- **Mobilisation des droits :**
 - **Demande à formuler auprès de l'employeur public**, qui visualise le crédit d'heures (financeur)
 - **Utilisation par anticipation possible des droits** (2 ans ou jusqu'à la fin du contrat)
 - **Formations pendant le temps de travail priorisées**, mais non exclusives → HTT possible
 - **Un accord à trouver** autour d'un **intérêt partagé** → **projet d'évolution professionnelle** (=hors 2a)
 - **Délais de 2 mois** pour répondre pour l'employeur public
 - **Tout silence vaut refus** (mais non motivé)
 - **Financement des CPF des demandeurs d'emploi**, si autofinancement des indemnités chômage
- **Pour toute formation :**
 - **Diplôme, titre ou certification répertoriés au RNCP** (répertoire national des certifications professionnelles) **ou à l'inventaire** (en évolution → Répertoire spécifique RS)
 - **Action inscrite au plan de formation ou dans l'offre de formation d'un employeur public**, y compris lorsqu'il s'agit d'un autre employeur que le sien
 - **Action proposée par un organisme de formation** ayant souscrit aux obligations de déclaration prévues par le code du travail (préparations concours, formations qualifiantes...)

CPF...pour le projet d'évolution professionnelle de l'agent...à partager avec l'établissement



« Projet d'évolution professionnelle »

- **Accéder à de nouvelles responsabilités**
- **Effectuer une mobilité professionnelle**
- **Engager une reconversion professionnelle**
- **Créer une entreprise (si viabilité et maturité)**
- ...



Pertinence (compétences, aptitudes, « capacité », ...)

Motivation (pourquoi ce projet ?)

Projection (parcours pour y arriver, identification des freins, vie familiale, recrutement...)

= établissement acteur et « garant » du fonctionnement du CPF

Lien avec le projet de soins, le projet stratégique de l'établissement...

Lien avec la Gestion Prévisionnelle des Métiers et des Compétences





**Cabinet
Boumendil
& Consultants**

DROIT ET POLITIQUES
EMPLOI ET FORMATION

Groupe amn4os

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION :

Mise en œuvre et financement

CPF...en priorité :

Toute action de formation, hors celles relatives à l'adaptation aux fonctions exercées (2a)

Nécessaire à la mise en œuvre du **projet d'évolution professionnelle**
& visant l'acquisition d'une certification
ou le développement des compétences (non certifiant)

4 priorités de la FPH :

Socle de connaissances et de compétences (« Compétences Clés »)

Action de formation, accompagnement ou bilan de compétences, permettant de
prévenir une situation d'inaptitude

Action de formation ou accompagnement à la VAE pour l'accès à un diplôme, un titre
ou une certification inscrite au RNCP

Action de formation de préparation aux concours et examens

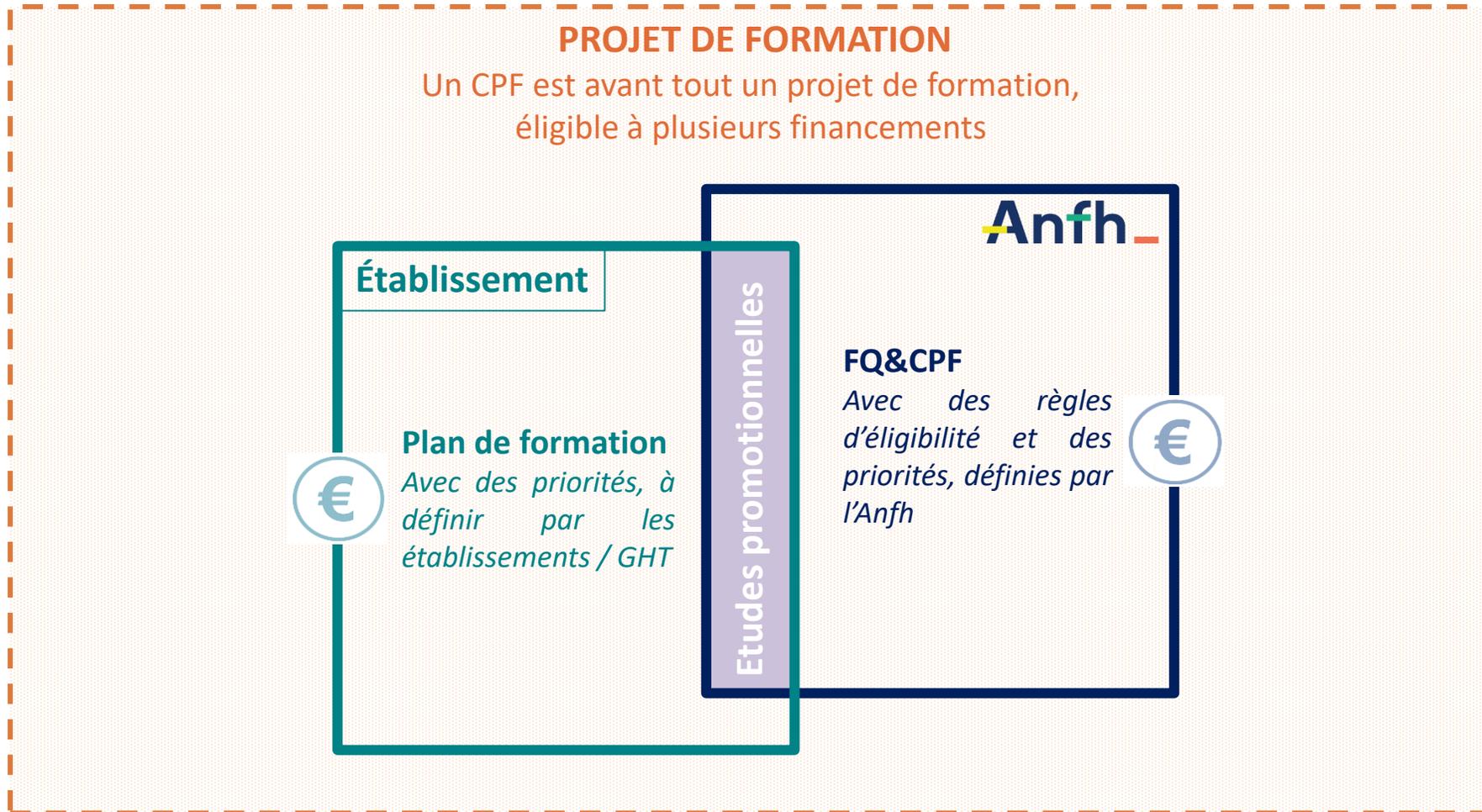
PRIORITES DES ETABLISSEMENTS

= PLAN DE FORMATION

PRIORITES DE L'ANFH

= FQ&CPF

Un projet de formation « CPFable » est éligible à deux financements :



Un projet de formation « CPFable » est éligible à deux financements :

PROJET DE FORMATION

Établissement

Plan de formation

Liberté, pour l'établissement ou le GHT de définir ses priorités :

- Par public ?
- Par typologie d'action ?
- Par finalité de formation ?
- ...

Et ses modalités de mise en œuvre :

- Quelle procédure ?
- Quels financements ?
- Quelle prise en charge ?
- Quelles modalités de déroulement ?

Etudes promotionnelles

FQ&CPF :

Publics « prioritaires » :

- Agents à bas niveau de qualification
- Agents de catégorie C
- Agents des filières techniques, logistiques et administratives

Formations éligibles :

- Etudes promotionnelles (tous niveaux confondus)
- Autres qualifications et certifications :
 - Qualification ou certification dans Répertoire des Métiers de la FPH
 - Qualification ou certification de niveaux V à III et « sans niveau spécifique » (type CQP équivalent)
 - Qualification ou certification inscrite sur l'une des listes suivantes : RNCP, Répertoire Spécifique (ancien Inventaire), socle de connaissances et de compétences professionnelles

NB : DU non éligibles au FQ&CPF

Anfh



CPF...le bilan

→ Un bilan d'utilisation pour les **représentants du personnel**

*Définir des modalités de suivi pour établir un **bilan annuel d'utilisation du CPF** et le soumettre aux instances de dialogue social*

Nb d'agents ayant mobilisé leur CPF, nombre d'heures, principaux types de formations suivies, moyens budgétaires alloués, financement par l'ANFH, CSP, sexe, âge, ...

Le plan de formation comporte également des informations relatives au CPF



Comité technique d'établissement

Si GHT = conférence territoriale de dialogue social

CPF...des outils à votre disposition !

UNE PLAQUETTE CPF
à destination des agents, disponible en
impression ou sous format PDF sur
WWW.ANFH.FR



UNE VIDÉO CPF
disponible sur le site WWW.ANFH.FR



**UNE FORMATION AU
CONSEIL EN ÉVOLUTION
PROFESSIONNELLE (CEP)**
à destination des agents chargés de cette
mission et sélectionnés par les établissements.



**UNE RUBRIQUE THÉMATIQUE « CPF » SUR LE SITE
WWW.ANFH.FR**



**DES FICHES TECHNIQUES
D'AIDE À LA MISE EN
ŒUVRE DU CPF**

à destination des établissements. Elles
rappellent les principaux enjeux et
précisent les modalités d'application
pour les établissements. Elles sont
complémentaires au guide de la DGAFP.



**UNE LISTE
QUESTIONS / RÉPONSES**

questions émanant des établissements /
réponses associées sur le site
WWW.ANFH.FR



Espace dédié sur le site Internet de l'ANFH
<http://www.anfh.fr/thematiques/le-compte-personnel-de-formation-cpf>

Merci de votre attention



**Cabinet
Boumendil
& Consultants**

DROIT ET POLITIQUES
EMPLOI ET FORMATION

Groupe amn4os

PRESENTATION
du Cabinet Boumendil & Consultants

Le cabinet Boumendil & Consultants intervient en analyse de l'environnement juridique dans les domaines du droit de la formation, de la gestion RH et des compétences, et des politiques de l'emploi.

Notre offre de services :

Assistance & Veille juridique

- Hotline juridique,
- Veille juridique ciblée,
- Rédaction de FAQ,
- Elaboration de guides, d'études juridiques, ...

Communication professionnelle

- Conception et rédaction de contenus à visée institutionnelle, technique ou pédagogique,
- Conception de politiques éditoriales *print* ou *web*,
- Sécurisation et mise en conformité juridique des contenus,
- Suivis d'édition, ...

Conseil & Accompagnement

- Sécurisation juridique des pratiques,
- Accompagnement aux négociations collectives,
- Optimisation financière,
- Conseil stratégique,
- Accompagnement à la gestion RH.

Formation & professionnalisation

- Actions de formation sur mesure,
- Cycles de professionnalisation et de perfectionnement.

Le cabinet bénéficie depuis 2016
de la qualification ISQ-OPQF

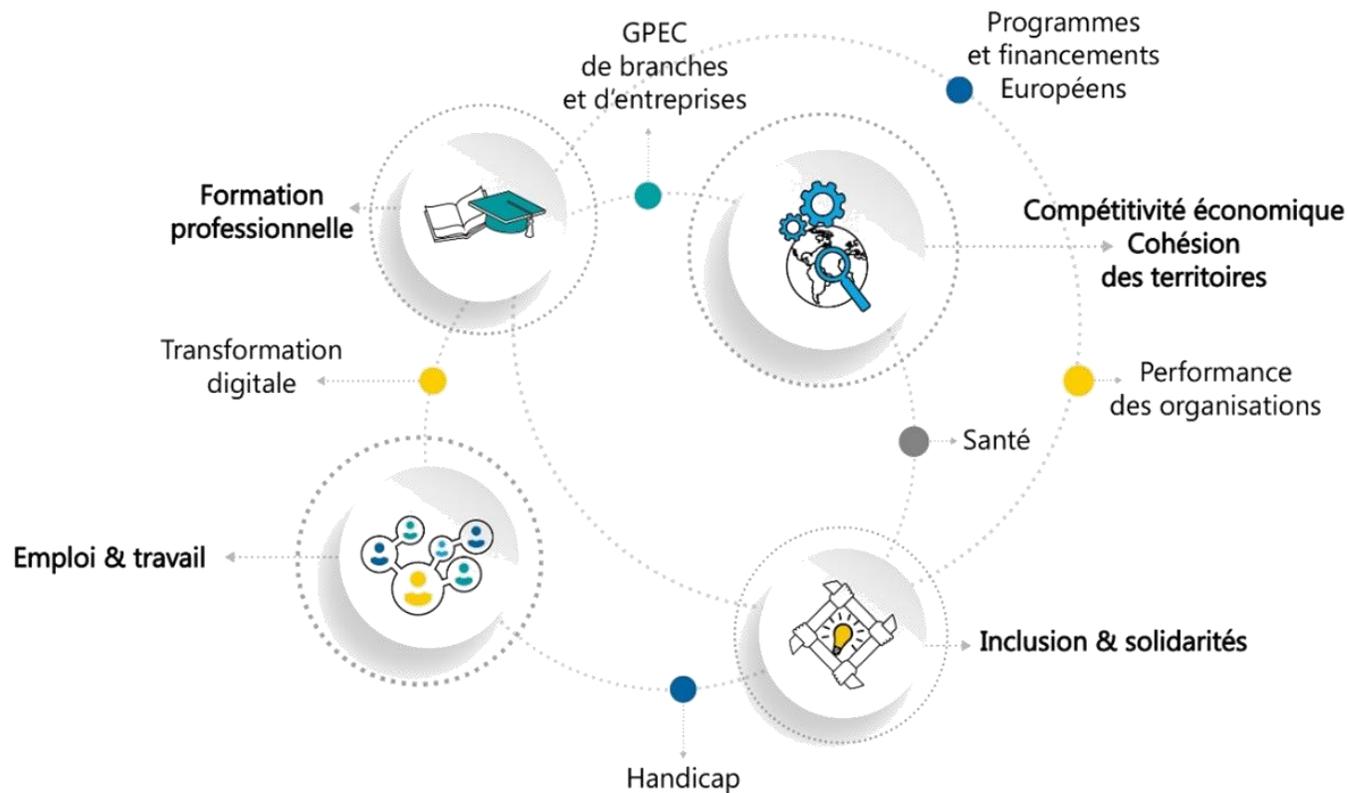


Droit de la formation
Politiques de l'emploi
GRH & GPEC

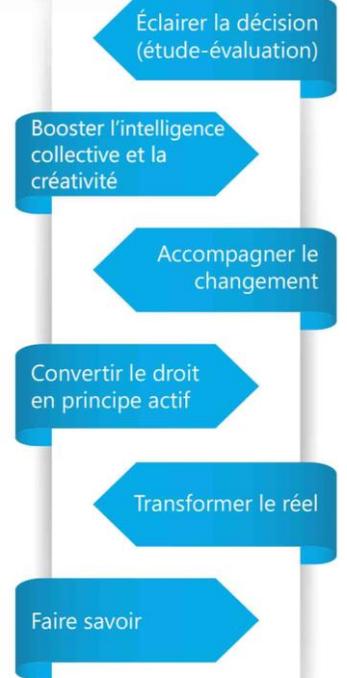
Fondé en 1993, le Groupe Amnyos compte aujourd'hui une quarantaine de collaborateurs. Ses implantations à Paris, Lyon, Aix-en-Provence et Bordeaux, permettent de couvrir le territoire national. Au travers de ses différentes filiales, le Groupe Amnyos intervient sur les principaux domaines en résonance avec l'emploi, le travail, les compétences et la formation :



NOS THÉMATIQUES D'INTERVENTION :



NOS MÉTHODES ET PRESTATIONS :





Vincent CIBOIS
06 25 42 28 66
v.cibois@boumendiletconsultants.fr